



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

**RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, TENUE À MILAN
DU 1^{er} AU 9 DÉCEMBRE 2003**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 - 7	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3 - 4	4
B. Organisation des travaux de la session	5	5
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	6 - 7	5
III. TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (Point 3 de l'ordre du jour)	8 - 11	6
A. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements.....	8 - 11	6
B. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation	8 - 11	6

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES..... (Point 4 de l'ordre du jour)	12 - 30	8
A. Examen des travaux méthodologiques entrepris au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto	12 - 14	8
B. Inventaires de gaz à effet de serre	15 - 17	9
C. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto	18 - 21	11
D. Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.....	22 - 24	13
E. Produits ligneux récoltés.....	25 - 27	15
F. Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.....	28 - 30	16
V. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	31 - 34	17
(Point 5 de l'ordre du jour)		
VI. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION	35 - 37	20
(Point 6 de l'ordre du jour)		
VII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE	38 - 40	21
(Point 7 de l'ordre du jour)		
VIII. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES	41 - 44	22
(Point 8 de l'ordre du jour)		
IX. QUESTIONS DIVERSES.....	45 - 53	24
(Point 9 de l'ordre du jour)		
A. Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre.....	45 - 47	24
B. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto	48 - 50	25
C. Autres questions.....	51 - 53	25

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
X. RAPPORT DE LA SESSION (Point 10 de l'ordre du jour)	54	26

Annexes

I. Programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2004.....		27
II. Membres du Groupe d'experts du transfert de technologies.....		29
III. Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa dix-neuvième session.....		30

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dix-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue dans le complexe Fiera Milano Congressi, à Milan (Italie), du 1^{er} au 9 décembre 2003.
2. Le Président du SBSTA, M. Halldor Thorgeirsson (Islande), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a salué M. Arhur Rolle (Bahamas) et M^{me} Tatyana Ososkova (Ouzbékistan), respectivement Vice-Président et Rapporteur du SBSTA.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2003/11).
4. À la même séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour sans modification:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
 3. Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat:
 - a) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements;
 - b) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation.
 4. Questions méthodologiques:
 - a) Examen des travaux d'ordre méthodologique entrepris au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto;
 - b) Inventaires de gaz à effet de serre;

- c) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto;
 - d) Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie;
 - e) Produits ligneux récoltés;
 - f) Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.
- 5. Mise au point et transfert de technologies.
 - 6. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 - 7. Recherche et observation systématique.
 - 8. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
 - 9. Questions diverses:
 - a) Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre;
 - b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
 - c) Autres questions.
 - 10. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre. Il était saisi du document FCCC/CP/2003/1. Les Parties ont été informées de l'état de la documentation et ont arrêté le calendrier des travaux de la session.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, et à ses 5^e et 6^e séances, le 9 décembre. À la 1^{re} séance, le Président a attiré l'attention des Parties sur l'article 27 du projet de règlement intérieur appliqué, en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. Il a fait savoir qu'il tiendrait des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux, qui devaient lui communiquer les noms des candidats proposés pour ces deux postes.

7. À la 5^e séance, le Président a informé les Parties que les groupes régionaux s'étaient mis d'accord sur le candidat proposé au poste de vice-président du SBSTA et, à la 6^e séance, il a annoncé qu'un accord était également intervenu au sujet du candidat proposé au poste de rapporteur du SBSTA. À ses 5^e et 6^e séances, respectivement, le SBSTA a élu M. Arthur Rolle (Bahamas) Vice-Président et M. Ibrahim Al-Ajmi (Oman) Rapporteur. Ces deux membres du Bureau rempliront un mandat d'un an qui pourra être renouvelé une fois. Le Président a remercié les membres du Bureau en place pour le travail qu'ils avaient accompli.

III. TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

B. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

8. Le SBSTA a examiné ensemble les questions faisant l'objet des alinéas *a* et *b* à ses 1^{re} et 6^e séances, le 1^{er} et le 9 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/2, FCCC/SBSTA/2003/MISC.2 et Add.1, et FCCC/SBSTA/2003/MISC.11. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et un autre encore au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS).

9. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner les questions faisant l'objet des alinéas *a* et *b* dans le cadre d'un groupe de contact présidé par le Président du SBSTA. À la 6^e séance, le Président du SBSTA a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

10. À la 6^e séance, le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que les travaux scientifiques et pratiques visant à étayer les décisions politiques devraient être au centre de tout processus de consultation et surtout d'un processus de négociation multilatéral tel que celui concernant les changements climatiques. Le troisième rapport d'évaluation (TRE) du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) renfermait des informations et des données de la plus haute importance, qui non seulement confirmaient la validité de l'objectif ultime de la Convention mais aussi posaient les fondements scientifiques de l'action à entreprendre en vue de sa réalisation. Le TRE était par nature un document global, qui valait pour toutes les Parties à la Convention. L'inscription à l'ordre du jour du SBSTA de ces deux nouveaux points était une initiative importante mais encore insuffisante pour permettre de bien appréhender le processus et les effets des changements climatiques. Le représentant de la Fédération de Russie a regretté que les idées qu'il venait de développer n'aient pas été exposées succinctement dans les conclusions et la décision correspondantes, et a demandé que sa déclaration soit résumée dans le rapport de la session.

2. Conclusions

11. À sa 6^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹:

a) Le SBSTA a pris note des communications des Parties rassemblées dans les documents FCCC/SBSTA/2003/MISC.2 et Add.1 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.11;

b) Le SBSTA a rappelé qu'à sa dix-huitième session il avait conclu à la nécessité d'engager, à sa vingtième session, des travaux sur deux nouveaux points de l'ordre du jour, à savoir les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements; et les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation;

c) Le SBSTA s'est félicité de l'échange de vues qui avait eu lieu entre les Parties et les représentants du GIEC, des milieux industriels, des autorités locales et des organisations non gouvernementales à l'occasion des consultations de présession sur le troisième rapport d'évaluation du GIEC², et a noté que de tels échanges avec des experts pourraient être utiles aux travaux que le SBSTA entreprendrait dans l'avenir au titre de ces nouveaux points de l'ordre du jour.

d) Le SBSTA a noté que le développement durable, les possibilités et les solutions, et la vulnérabilité et les risques, notamment, étaient des thèmes qu'il serait intéressant d'examiner au titre de ces deux points. Il a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 mars 2004 au plus tard, leurs vues sur ces thèmes ainsi que d'autres informations concernant ces points de l'ordre du jour aux fins de compilation dans un document de la série MISC;

e) Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, suivant les indications données par son Président, un atelier sur chacun des nouveaux points de l'ordre du jour afin qu'une réflexion puisse s'engager sur les thèmes susmentionnés. Il a prié le Président du SBSTA de tenir compte, lors de l'organisation de ces ateliers, des vues et informations qui seraient communiquées par les Parties;

f) Le SBSTA est convenu d'arrêter les prochaines étapes des travaux sur chacun des deux nouveaux points de l'ordre du jour à sa vingtième session, à la lumière des conclusions de ces ateliers;

g) Le SBSTA a recommandé un projet de décision sur le sujet (FCCC/SBSTA/2002/L.26/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session³.

¹ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.26.

² On pourra obtenir davantage d'informations sur les consultations de présession en consultant le site Web du secrétariat à l'adresse <http://www.unfccc.int>.

³ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2003/6/Add.1, décision 10/CP.9.

IV. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Examen des travaux méthodologiques entrepris au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

12. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 6^e séances, le 1^{er} et le 9 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/INF.8, FCCC/SBSTA/2003/INF.9 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.9 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie.

13. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Jim Penman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Brian Challenger (Antigua-et-Barbuda). À la 6^e séance, M. Penman a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

2. Conclusions

14. À sa 6^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes⁴:

a) Le SBSTA a pris note des vues des Parties consignées dans les documents FCCC/SBSTA/2003/MISC.9 et Add.1, ainsi que des renseignements fournis dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.8 qui fait la synthèse des propositions des Parties;

b) Le SBSTA a pris note en outre des renseignements présentés dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.9, qui traitait des sources de données sur les émissions et de données socioéconomiques pertinentes actuellement disponibles ainsi que de leur accessibilité et de leur comparabilité, y compris des options envisageables pour la mise au point, l'installation et la gestion d'une interface de données, et notamment de leurs incidences financières;

c) Le SBSTA a réaffirmé l'importance d'une information fiable sur les changements climatiques et a reconnu que le système d'information du secrétariat sur les gaz à effet de serre (GES) constituait le système de référence pour la centralisation des données de ce type communiquées par les Parties à la Convention. Il a demandé au secrétariat de poursuivre ses efforts pour améliorer l'accès aux données sur les GES et aux autres informations pertinentes sur son site Web et par d'autres moyens;

d) Le SBSTA a noté la nécessité d'améliorer l'accès des Parties aux données et aux outils analytiques existants, en vue notamment de les aider à renforcer leur capacité d'analyse et de décision et à remplir les engagements pris au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Il a estimé que la mise au point d'une interface de données pouvait être un important moyen de répondre à ces besoins;

⁴ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.25.

e) Le SBSTA a prié le secrétariat d'entreprendre, sous réserve que des ressources soient disponibles, des travaux exploratoires en vue de la mise au point d'une interface de données et de faciliter le processus en proposant, sur son site Web, des liens vers les sources de données indiquées dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.9. Il a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 30 juillet 2004 au plus tard, leurs vues sur une éventuelle interface de données et sur les autres questions soulevées dans le document susmentionné. Le SBSTA a prié le secrétariat de faire la synthèse des vues des Parties sur les options qui s'offraient en vue de la mise au point d'une interface de données, telles que présentées dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.9, et a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa vingt et unième session;

f) Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, au second semestre de 2004, sous réserve que des ressources soient disponibles, un atelier sur les projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), en tant que contribution à l'établissement de leur quatrième communication nationale. Cet atelier porterait sur les méthodes, les hypothèses, les indicateurs, les paramètres essentiels des modèles et des analyses de sensibilité, et sur la diffusion des méthodologies. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 mai 2004 au plus tard, leurs vues sur cet atelier, et il a demandé au secrétariat d'établir un rapport sur l'atelier pour examen à sa vingt et unième session;

g) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 30 septembre 2004 au plus tard, des renseignements sur les systèmes nationaux visés au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Kyoto pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Il a prié le secrétariat d'organiser un atelier sur ce thème au premier semestre de 2005, sous réserve que des ressources soient disponibles, et de rassembler les renseignements sur les systèmes nationaux pour l'établissement des inventaires nationaux de GES consignés dans les rapports nationaux d'inventaire et les rapports sur l'examen des inventaires, à titre de contribution aux travaux de cet atelier, dans le cadre de l'examen des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto.

B. Inventaires de gaz à effet de serre

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

15. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 6^e séances, les 1^{er} et 9 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/14 et Corr.1, FCCC/SBSTA/2003/INF.10 et FCCC/TP/2003/3. Les Parties ont été informées que des données plus détaillées, complétant les documents FCCC/SBSTA/2003/14 et Corr.1, étaient affichées sur le site Web du secrétariat dans le document FCCC/WEB/2003/3. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte et de la Pologne. Des déclarations ont été faites également par les représentants du GIEC et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

16. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, organisées par son Président avec le concours de M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande). À la 6^e séance, M^{me} Plume a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

17. À sa 6^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes⁵:

Questions méthodologiques

a) Le SBSTA a examiné les premiers éléments d'information sur les questions méthodologiques liées à l'établissement par les Parties des inventaires nationaux de GES consignés dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.10. Il a constaté que ce document fournissait de précieux renseignements généraux qui pourraient aider le GIEC à mettre au point la version 2006 des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (Lignes directrices 2006 du GIEC) et a décidé de le transmettre au GIEC pour examen;

b) Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués par le GIEC au sujet du mandat, de la table des matières et du programme de travail pour l'établissement des Lignes directrices 2006 du GIEC;

c) Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer de coopérer avec le GIEC et de fournir des renseignements plus détaillés fondés sur les derniers inventaires de GES soumis par les Parties et les résultats de l'examen technique des inventaires de GES. Ces renseignements pourraient être utilisés avec profit au cours des réunions que le GIEC prévoyait d'organiser tout au long du processus d'élaboration des Lignes directrices 2006 du GIEC;

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

d) Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués par l'OACI au sujet des questions qui seraient abordées à la sixième réunion du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP). Il a noté l'échange d'informations en cours avec l'OACI et l'Organisation maritime internationale (OMI) et a préconisé la poursuite de tels échanges, lorsqu'il y avait lieu. Le SBSTA a invité l'OACI à lui faire part des résultats de la sixième session du CAEP, à sa vingtième session. Il a invité également l'OMI à lui rendre compte à sa vingtième session des résultats de la réunion du Comité de la protection du milieu marin, qui devait se tenir en mars 2004;

e) Le SBSTA a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/TP/2003/3. Il a pris note également de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de deux nouveaux modèles (AERO2K et SAGE). Rappelant l'invitation qu'il lui avait adressée à sa dix-huitième session et appelant l'attention sur les dispositions pertinentes de la Convention et du Protocole de Kyoto, le SBSTA a invité l'OACI à encourager les modélisateurs à achever la construction de ces deux modèles dans les meilleurs délais afin que les résultats correspondants soient disponibles de préférence pour le 1^{er} mars 2004;

⁵ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.28 et modifiées oralement à la 6^e séance.

f) Le SBSTA a rappelé les conclusions qu'il avait adoptées à sa dix-huitième session et a reconnu qu'il était important de disposer de données d'inventaire fiables pour poursuivre les travaux entrepris en application de la décision 2/CP.3. Il est convenu de revenir sur les questions relatives aux inventaires se rapportant à cette décision à sa vingt-deuxième session;

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'annexe I pour la période 1990-2001

g) Le SBSTA a examiné les renseignements sur les émissions et les absorptions de GES des Parties visées à l'annexe I présentés dans le document FCCC/SBSTA/2003/14. Il a constaté que les données, bien que préliminaires, montraient que les émissions de GES pour l'ensemble des Parties visées à l'annexe I avaient au total diminué d'environ 7 % entre 1990 et 2001, cette diminution étant due principalement à la baisse de 40 % du volume des émissions des Parties en transition. Le SBSTA a également relevé que les émissions d'un certain nombre de Parties visées à l'annexe I étaient en augmentation depuis 1990;

h) Le SBSTA a noté avec satisfaction que, dans le cas de la plupart des Parties visées à l'annexe I, la qualité des inventaires de GES, y compris des rapports nationaux d'inventaire, s'était sensiblement améliorée et que les délais de présentation étaient beaucoup mieux respectés;

i) Le SBSTA a constaté que certaines Parties visées à l'annexe I avaient encore du mal à soumettre leurs inventaires de GES dans les délais prescrits. Quelques-unes n'avaient pas fourni d'inventaire en 2003 et d'autres avaient fait parvenir leur inventaire bien après la date limite fixée au 15 avril. Le SBSTA a constaté aussi avec préoccupation que les données d'inventaire communiquées par quelques Parties visées à l'annexe I n'allaient pas au-delà de 1996. Il a en outre noté que les inventaires de GES de certaines Parties visées à l'annexe I n'étaient pas totalement transparents ou n'étaient pas exhaustifs;

j) Le SBSTA a pris note des améliorations intervenues dans la notification des inventaires de GES de la plupart des Parties visées à l'annexe I et a invité instamment les Parties qui ne s'étaient pas strictement conformées aux prescriptions correspondantes énoncées dans la décision 3/CP.5 de continuer d'améliorer les inventaires qu'elles soumettaient, en particulier leurs rapports nationaux d'inventaire, et à faire tout leur possible pour communiquer un inventaire exhaustif, y compris un rapport national d'inventaire, chaque année, le 15 avril au plus tard. Il a également indiqué que pour les inventaires attendus en 2004, les Parties visées à l'annexe I devraient se conformer aux prescriptions énoncées dans la décision 18/CP.8.

C. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

18. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 6^e séances, les 2 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2003/10/Add.3. Des déclarations ont été faites par les représentants de 20 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté

européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte et de la Pologne, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un autre encore au nom de l'AOSIS. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

19. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Thelma Krug (Brésil) et M. Karsten Sach (Allemagne). À la 6^e séance, M^{me} Krug a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

20. À la 6^e séance, au cours de l'examen du projet de décision qu'il était proposé d'adresser à la Conférence des Parties, les représentants de quatre Parties ont demandé que leur déclaration soit résumée dans le rapport de la session. Le représentant de l'Australie a fait valoir qu'il n'était pas approprié de désigner nommément dans le texte de la décision les espèces envahissantes et les organismes génétiquement modifiés (OGM). Il a souligné que les Parties qui accueillait des projets de puits au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) sur leur territoire avaient le droit de décider de la meilleure façon de les utiliser conformément à leurs droits et obligations au plan international. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que la décision relative aux modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du MDP au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto ne réduisait en rien l'applicabilité des autres obligations internationales, notamment des obligations commerciales, et a renvoyé les Parties à la communication que sa délégation avait présentée sur la question (voir le document FCCC/SBSTA/2003/MISC.5/Add.1). Tout en notant que la conclusion des difficiles négociations sur les puits à prendre en compte au titre du MDP allait permettre aux Parties de mettre en route des projets avant le début de la première période d'engagement, la représentante du Canada a exprimé des craintes à propos de quelques-unes des définitions et modalités sur lesquelles les Parties s'étaient mises d'accord. Elle a également précisé que, de l'avis de son pays, la mise en œuvre de la disposition de la décision relative aux OGM était du ressort exclusif de chaque Partie. Elle a en outre fait observer que, conformément aux dispositions de la décision, les Parties réexamineraient avant 2011 les définitions et modalités retenues pour prendre en compte les activités de boisement et de reboisement au titre du MDP dans le but de déterminer si elles donnaient satisfaction. La délégation canadienne se réjouissait à la perspective de participer à ce réexamen et espérait qu'il lui donnerait l'occasion d'expliquer comment son pays concevait le rôle des puits de carbone dans le cadre de l'action à mener pour faire face aux changements climatiques. Enfin, le représentant de l'Italie, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, a rappelé que ceux-ci avaient accepté un compromis sur le double système de comptabilisation pour surmonter le problème lié au caractère non permanent des absorptions ainsi que sur la démarche à suivre à l'égard des projets de boisement et de reboisement de faible ampleur pris en compte au titre du MDP. Il a souligné que le fait de prévoir une analyse socioéconomique et environnementale avait rendu l'accord acceptable au regard du principe qui voulait que le Protocole de Kyoto soit appliqué dans le respect de l'intégrité de l'environnement.

2. Conclusions

21. À sa 6^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a recommandé un projet de décision sur la question (FCCC/SBSTA/2003/L.27) pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session⁶.

D. Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

22. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, les 2 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2003/INF.11 et des rapports établis par le GIEC intitulés: *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry* et *Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-Induced Degradation of Forests and Devegetation of Other Vegetation Types (Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie et Définitions et options méthodologiques envisageables pour inventorier les émissions résultant de la dégradation des forêts et de la destruction d'autres types de végétation directement imputables à l'homme)*⁷. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte et de la Pologne, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un autre encore au nom de l'AOSIS. Des représentants du GIEC et du Global Environment Centre (GEC) ont fait également des déclarations.

23. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Margaret Mukahanana-Sangarve (Zimbabwe) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 5^e séance, M^{me} Mukahanana-Sangarve a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

2. Conclusions

24. À sa 5^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes⁸:

a) Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du GIEC intitulé «*Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry*» (dénommé ci-après Guide GIEC des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF), établi comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision 11/CP.7. Ce Guide vise à aider les Parties à établir

⁶ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2003/6/Add.2, décision 19/CP.9.

⁷ Les documents du GIEC peuvent être obtenus auprès du secrétariat du GIEC. La version électronique de ces documents est disponible sur le site Web suivant: www.ipcc-nggip.iges.or.jp.

⁸ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.22.

de meilleurs inventaires de gaz à effet de serre (GES) en réduisant autant que faire se peut la marge d'incertitude. Il vise également à faciliter l'établissement d'inventaires transparents, cohérents, exhaustifs, comparables et exacts;

b) Le SBSTA a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.11 concernant l'établissement d'un projet de cadre uniformisé de présentation pour le secteur UTCATF;

c) Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties pour adoption à sa neuvième session un projet de décision relatif à l'utilisation du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur UTCATF aux fins de l'établissement des inventaires nationaux de GES au titre de la Convention (FCCC/SBSTA/2003/L.22/Add.1)⁹;

d) Le SBSTA a décidé d'étudier à sa vingtième session les tableaux d'un cadre uniformisé de présentation (CUP) pour les activités relevant du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto et les informations correspondantes à communiquer, en se fondant sur le Guide GIEC des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF, en vue de recommander à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième session un projet de décision sur un guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto;

e) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 février 2004 au plus tard, leurs vues sur les projets de tableaux du CUP pour les activités relevant du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto, qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.11, et sur les informations relatives aux activités relevant du secteur UTCATF à communiquer dans le cadre des inventaires annuels de GES au titre du Protocole de Kyoto. Il a prié le secrétariat d'actualiser les projets de tableaux du CUP pour les activités relevant du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto, en tenant compte des vues communiquées par les Parties, afin de faciliter la poursuite de l'examen de cette question à sa vingtième session;

f) Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du GIEC intitulé «*Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-induced Degradation of Forests and Devegetation of Other Vegetation Types*» (Définitions et options méthodologiques envisageables pour inventorier les émissions résultant de la dégradation des forêts et de la destruction d'autres types de végétation directement imputables à l'homme). Il a décidé d'examiner plus avant les renseignements figurant dans ce rapport à sa vingtième session conformément au paragraphe 2 a) de la décision 11/CP.7;

g) Le SBSTA a invité les Parties à faire part au secrétariat, le 15 mars 2004 au plus tard, de leurs premières réflexions sur le rapport visé au paragraphe 24 f) ci-dessus, notamment sur les définitions qui pourraient être retenues dans le contexte du Protocole de Kyoto pour prendre en compte les émissions anthropiques de GES résultant de la dégradation et de la destruction du couvert végétal directement imputables à l'action de l'homme;

⁹ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2003/6/Add.1, décision 13/CP.9.

h) Le SBSTA a pris note du rapport de la réunion d'experts du GIEC sur l'état des connaissances scientifiques concernant les processus qui ont une incidence sur les stocks de carbone terrestres et l'influence de l'homme à cet égard, que le GIEC lui avait présenté comme suite à l'invitation formulée au paragraphe 3 d) de la décision 11/CP.7¹⁰;

i) Le SBSTA a noté l'intention d'aborder les questions visées au paragraphe 1 h) du projet de décision -/CMP.1 (*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*) ainsi que la nécessité d'examiner les questions visées au paragraphe 3 d) de la décision 11/CP.7;

j) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 avril 2004 au plus tard, leurs vues sur les questions visées au paragraphe 24 i) ci-dessus, et sur les autres questions concernant le secteur UTCATF;

k) Le SBSTA a décidé d'examiner à sa vingtième session les questions visées plus haut au paragraphe 24 i), les communications visées au paragraphe 24 j) ci-dessus et toute autre information pertinente, et de réfléchir à ce qu'il conviendrait de faire ensuite.

E. Produits ligneux récoltés

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

25. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, les 2 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/TP/2003/7 et Corr.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte et de la Pologne, et un autre au nom de l'AOSIS.

26. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre du groupe de contact chargé de l'examen du point 4 d) de l'ordre du jour, qui était coprésidé par M^{me} Margaret Mukahanana-Sangarve (Zimbabwe) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 5^e séance, M^{me} Mukahanana-Sangarve a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

2. Conclusions

27. À sa 5^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹¹:

¹⁰ Le rapport de la réunion du GIEC sur l'état des connaissances scientifiques concernant les processus qui ont une incidence sur les stocks de carbone terrestres et l'influence de l'homme à cet égard (*Current Scientific Understanding of the Processes Affecting Terrestrial Carbon Stocks and Human Influences upon Them*) peut être obtenu auprès du GIEC ou consulté sur son site Web (www.ipcc.ch/pub/carbon.pdf).

¹¹ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.21.

a) Le SBSTA a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/TP/2003/7 et Corr.1;

b) Le SBSTA a pris note également de l'appendice relatif aux produits ligneux récoltés dans le Guide GIEC des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF, des méthodes applicables à l'égard des produits ligneux récoltés exposés dans les *Lignes directrices révisées du GIEC (1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* ainsi que des dispositions pertinentes des «Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels»;

c) Le SBSTA a pris note des méthodes actuellement utilisées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention pour estimer et notifier les produits ligneux récoltés dans leurs rapports nationaux d'inventaire. Il a décidé qu'à ses vingtième et vingt et unième sessions il étudierait plus avant, entre autres, les questions soulevées par les Parties dans leurs communications mentionnées au paragraphe 27 e) ci-après au sujet des produits ligneux récoltés, notamment la nécessité, éventuellement, d'harmoniser davantage la comptabilisation des importations et des exportations. Le SBSTA a décidé également qu'il s'attacherait à sa vingtième session à fixer le cadre des travaux de l'atelier mentionné au paragraphe 27 d) ci-après, en tenant compte des renseignements mentionnés au paragraphe 27 e) ci-après;

d) Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources supplémentaires soient disponibles, d'organiser avant sa vingt et unième session un atelier sur les produits ligneux récoltés et d'en établir le rapport pour qu'il l'examine à cette session;

e) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 avril 2004 au plus tard, leurs vues au sujet des produits ligneux récoltés, en prenant éventuellement en considération les renseignements figurant dans le document technique mentionné au paragraphe 27 a) ci-dessus, l'appendice au Guide GIEC des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF mentionné au paragraphe 27 b) ci-dessus, ainsi que toute autre information pertinente. Il a également précisé que ces communications pourraient contenir des données nationales ainsi que des renseignements d'ordre méthodologique ou autre concernant l'évolution des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre en rapport avec les produits ligneux récoltés, et indiquer la démarche ou les démarches adoptées à cette fin.

F. Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
(Point 4 f) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

28. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, les 2 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/13 et FCCC/SBSTA/2003/INF.13. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

29. À sa 5^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président avec le concours de M. Murray Ward (Nouvelle-Zélande). À la 5^e séance, M. Ward a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

30. À sa 5^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹²:

a) Le SBSTA a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux visant à définir les normes appelées à régir l'échange de données et à mettre en place le relevé de transactions, publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/13, ainsi que du rapport, publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/INF.13, sur les consultations intersessions portant sur les systèmes de registres, tenues à Milan (Italie) les 28 et 29 novembre 2003;

b) Le SBSTA s'est félicité des progrès réalisés par le secrétariat dans l'élaboration des spécifications fonctionnelles et techniques des normes techniques pour l'échange de données entre les registres nationaux, le registre du MDP et le relevé de transactions. Il a remercié les Parties pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, qui avaient permis de faire progresser ces travaux;

c) Le SBSTA a souligné que le secrétariat devait désormais concentrer son attention sur la mise au point du relevé des transactions et a prié celui-ci de continuer à rechercher les moyens de réduire les besoins de financement à cet effet, grâce, en particulier, à la mise en commun des spécifications et des logiciels;

d) Le SBSTA a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe II de la Convention d'alimenter le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en consentant un effort contributif exceptionnel afin que les travaux nécessaires pour la mise au point du relevé des transactions puissent commencer au début de 2004 et être achevés avant la dixième session de la Conférence des Parties, conformément à la décision 24/CP.8;

e) Le SBSTA a encouragé chaque Partie visée à l'annexe I de la Convention qui avait pris un engagement inscrit à l'annexe B du Protocole de Kyoto et qui n'avait pas encore désigné l'administrateur chargé de tenir son registre national à le faire aussitôt que possible en vue de faciliter l'instauration rapide d'une coopération aux fins de la mise au point des registres et du relevé des transactions. Il a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, de réfléchir aux moyens de faciliter l'établissement d'une coopération suivie entre les administrateurs des registres et du relevé de transactions et de lui soumettre à sa vingtième session un rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux systèmes de registres.

V. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

31. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, le 2 décembre, et à sa 5^e séance, le 9 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/12, FCCC/SBSTA/2003/INF.12 et FCCC/TP/2003/1. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un autre au nom de la Communauté

¹² Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.20.

européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte et de la Pologne.

32. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Terry Carrington (Royaume-Uni) et M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago). À la 5^e séance, M. Carrington a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

33. À la même séance, le Président du SBSTA a informé les Parties que M^{me} Margaret Martin (Canada) et M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) avaient été élus Présidente et Vice-Président respectivement du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2004.

2. Conclusions

34. À sa 5^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹³:

a) Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du GETT pour 2003 (FCCC/SBSTA/2003/12) et le rapport présenté oralement par le Président de cet organe sur les conclusions de sa réunion extraordinaire tenue les 11 et 12 novembre 2003 à New Delhi (Inde) et de sa quatrième réunion tenue les 28 et 29 novembre 2003 à Milan (Italie). Il s'est félicité de l'appui aimablement fourni par le Gouvernement indien, qui avait accueilli la réunion extraordinaire du GETT, et du soutien financier accordé par le Gouvernement allemand;

b) Le SBSTA a approuvé le programme de travail du GETT pour 2004 (voir l'annexe I) et a salué les experts désignés par les Parties pour siéger au GETT en 2004 et 2005 (voir l'annexe II). Il a exprimé sa gratitude à M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana), Président du GETT, et à M. Richard Bradley (États-Unis), son Vice-Président, qui, en dirigeant avec efficacité le groupe d'experts, avaient grandement contribué à la bonne exécution de son programme de travail pour 2002-2003;

c) Le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'aide fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres organisations intergouvernementales et internationales, ainsi que l'Initiative technologie et climat (ITC), et de leur appui à l'exécution du programme de travail du GETT pour 2002-2003. Il a encouragé ces organisations à continuer de soutenir le GETT afin de lui permettre de mener à bien son programme de travail pour 2004;

d) Le SBSTA a constaté que la réalisation intégrale du programme de travail du GETT pour 2004 nécessiterait des ressources complémentaires additionnelles, et a invité les Parties qui étaient en mesure de le faire à aider le Groupe d'experts à mener à bien son programme de travail pour 2004, et les organisations internationales compétentes, notamment les milieux industriels et commerciaux, à coopérer à l'exécution de ce programme;

¹³ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.18.

e) Le SBSTA a accueilli avec intérêt le document technique sur le renforcement des capacités aux fins de la mise au point et du transfert de technologies (FCCC/TP/2003/1), établi par le secrétariat sous la direction du GETT. Il a pris note des renseignements sur les études de cas et les principaux enseignements concernant les activités visant à renforcer les ressources humaines, les capacités institutionnelles et les moyens d'information, et a reconnu qu'il était nécessaire d'analyser plus en détail les tendances, les lacunes et les chevauchements constatés dans l'exécution de diverses activités de ce type. Le SBSTA a noté que, à sa dixième session, la Conférence des Parties achèverait l'examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités, examen auquel le document technique en question apportait une contribution des plus utiles;

f) Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2003/INF.12, contenant le questionnaire établi aux fins de l'enquête sur l'efficacité d'utilisation du système d'information sur les technologies (TT:CLEAR), et de la communication du secrétariat au sujet de l'état d'avancement de ce système et des méthodes employées pour l'enquête;

g) Le SBSTA a prié les Parties, les organisations internationales compétentes ainsi que les milieux industriels et commerciaux de remplir le questionnaire sur le système TT:CLEAR et de le renvoyer au secrétariat, le 15 février 2004 au plus tard. Il a noté que le secrétariat lui rendrait compte des résultats de l'enquête à sa vingtième session, après examen par le GETT;

h) Le SBSTA a prié les Parties d'examiner, à sa vingtième session, les conclusions des tables rondes de haut niveau, notamment de la table ronde sur les technologies, et plus particulièrement leur utilisation ainsi que leur mise au point et leur transfert, organisées à la neuvième session de la Conférence des Parties;

i) Le SBSTA a encouragé toutes les Parties:

- i) À inclure dans leurs communications nationales, selon que de besoin, des informations plus précises sur les activités de renforcement des capacités se rapportant au transfert de technologies, conformément aux directives pour l'établissement des communications nationales;
- ii) À promouvoir et à appuyer les réseaux technologiques et à faciliter les partenariats technologiques qui complètent les activités de transfert de technologies et de renforcement des capacités;
- iii) À promouvoir et à appuyer des programmes de formation portant sur les compétences scientifiques et technologiques de base et autres compétences utiles à l'intention des pays en développement et des pays en transition;

j) Le SBSTA a invité le PNUD, agissant en coopération avec le PNUE, le FEM et d'autres organisations internationales, ainsi que l'ITC, à fournir au GETT des informations sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des évaluations des besoins en matière de technologie, ainsi que des informations sur leur évolution et les projets de financement d'activités spécifiques de renforcement des capacités pour le transfert de technologies;

- k) Le SBSTA a prié le GETT d'envisager d'inscrire à son programme de travail pour 2005 des activités concernant la mise au point de technologies endogènes et les moyens d'encourager et de promouvoir, selon que de besoin, le transfert de technologies détenues par le secteur public ou relevant du domaine public;
- l) Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles:
- i) D'organiser un atelier sur les solutions novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies, en tenant compte du mandat recommandé par le GETT, et de lui rendre compte des résultats de cet atelier à sa vingt et unième session;
 - ii) D'établir un rapport sur les conclusions de la table ronde de haut niveau sur les conditions propices au transfert de technologies au titre du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, organisée à l'occasion de la neuvième session de la Conférence des Parties, pour examen à sa vingtième session.

VI. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

35. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 6^e séances, les 2 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2003/7/Add.2. En outre, les Parties ont été invitées à se reporter aux renseignements fournis dans le document FCCC/WEB/20003/1. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie qui a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de la Pologne et de la Slovénie.

36. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président avec le concours de M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) et M. Greg Terrill (Australie). À la 6^e séance, M. Terrill a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

37. À sa 6^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹⁴:

a) Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 13/CP.7;

b) Le SBSTA est convenu d'examiner plus avant ce point de l'ordre du jour à sa vingtième session;

¹⁴ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.29.

c) Le SBSTA a noté que la suite des travaux au titre de ce point de l'ordre du jour devait être encouragée à la lumière du programme de travail global des organes subsidiaires créés en application de la Convention.

VII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

38. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 5^e séances, les 2 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2003/10/Add.1, FCCC/SBSTA/2003/MISC.10 et Add.1, et FCCC/SBSTA/2003/MISC.12. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte et de la Pologne, et un autre au nom de l'AOSIS. Une déclaration a été faite également par un représentant du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC).

39. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Sue Barrell (Australie) et M. Philip Gwage (Ouganda). À la 5^e séance, M^{me} Barrell a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

2. Conclusions

40. À sa 5^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes¹⁵:

a) Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2003/MISC.10 et Add.1, dans lequel étaient rassemblées les observations communiquées par les Parties au sujet des priorités découlant du *Deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat dans le contexte de la CCNUCC* (deuxième rapport sur l'adéquation)¹⁶ et du rapport connexe du comité directeur du SMOC¹⁷, adressé au SBSTA à sa dix-huitième session.

b) Le SBSTA a pris note également de la synthèse des observations susmentionnées, établie par le secrétariat du SMOC et publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2003/MISC.12;

c) Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, à sa vingtième session, une manifestation parallèle, analogue à celle qui s'était tenue en marge de sa dix-septième session, sur les projets de recherche entrepris ou prévus comme suite aux recommandations formulées à ce sujet dans le troisième rapport d'évaluation (TRE) du GIEC. Il a prié également le secrétariat de solliciter

¹⁵ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.17.

¹⁶ Rapport n° GCOS-82, affiché sur le site <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

¹⁷ «Report to SBSTA-18 from the GCOS steering committee regarding the Second Report on the Adequacy of the Global Observing Systems for Climate», affiché sur le site <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

une participation active de la part des représentants du GIEC et de programmes et organismes internationaux de recherche, tels que le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), le Programme international géosphère-biosphère (PIGB) et le Programme international sur les dimensions humaines des changements environnementaux à l'échelle planétaire;

d) Rappelant les conclusions qu'il avait adoptées à sa dix-septième session, le SBSTA a invité l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à dûment envisager, lorsqu'il étudierait les modes de financement possibles, y compris les directives à adresser au mécanisme financier de la Convention, de répondre aux besoins prioritaires recensés dans les plans d'action régionaux en ce qui concerne les systèmes mondiaux d'observation du climat;

e) Le SBSTA a recommandé un projet de décision sur cette question (FCCC/SBSTA/2003/L.17/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session¹⁸.

VIII. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

41. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e, 4^e et 5^e séances, les 2, 3 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SB/2003/1 et d'un rapport sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques publié par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)¹⁹. Aux 3^e et 4^e séances, des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom de l'AOSIS, et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de la Pologne et de la Slovaquie. Des déclarations ont été faites également par les représentants du Groupe spécial d'experts techniques de la CDB sur la diversité biologique et les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, du GIEC, de l'UICN-Union mondiale pour la nature (UICN), de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC-ONU) et de la FAO. Une déclaration écrite du secrétariat de la Convention relative aux zones humides (Ramsar (Iran), 1971), ci-après dénommée Convention de Ramsar, a été distribuée aux Parties.

42. À sa 4^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président avec le concours de M^{me} Outi Berghall (Finlande) et de M^{me} Marcela Main (Chili). À la 5^e séance, M^{me} Berghall a rendu compte des résultats de ces consultations.

¹⁸ Pour le texte de la décision telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2003/6/Add.1, décision 11/CP.9.

¹⁹ Titre complet du rapport: *Interlinkages between Biological Diversity and Climate Change; Advice on the Integration of Biodiversity Considerations into the Implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its Kyoto Protocol*. La version électronique du rapport est disponible à l'adresse suivante: www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-10.pdf.

43. À la 5^e séance, le représentant de la Tunisie a évoqué un projet de proposition du Gouvernement tunisien concernant les changements climatiques et le tourisme ainsi que la Déclaration de Djerba sur le tourisme et le changement climatique, qui avait été adoptée à l'issue de la première Conférence internationale sur le changement climatique et le tourisme, convoquée par l'Organisation mondiale du tourisme. À la même séance, le représentant de l'Italie, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de Chypre, de l'Estonie, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Slovénie, a invité la Convention-cadre à participer activement aux préparatifs d'un atelier sur les forêts et les écosystèmes forestiers organisé par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la CDB, qui devait se tenir à Viterbo (Italie) en mars 2004.

2. Conclusions

44. À sa 5^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes²⁰:

Coopération avec les autres conventions

a) Le SBSTA s'est félicité des résultats des ateliers²¹ sur «les synergies et les actions communes possibles avec les autres conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement» et sur «le renforcement de la coopération avec les autres conventions», tenus à Espoo (Finlande) du 2 au 4 juillet 2003, et a pris note du rapport de ces ateliers, publié sous la cote FCCC/SB/2003/1, ainsi que des renseignements utiles qu'il contenait, notamment sur plusieurs approches examinées à cette occasion, dont l'approche par écosystème. Il a remercié le Gouvernement finlandais d'avoir accueilli les ateliers, et les Gouvernements italien, norvégien et suisse d'avoir contribué à leur financement;

b) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites par un représentant du secrétariat de la CDB et par le coprésident de son Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, ainsi que de la déclaration faite par le représentant du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il a pris note également d'une déclaration écrite du secrétariat de la Convention de Ramsar;

c) Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques et a encouragé les Parties à le consulter car il renfermait des informations utiles qu'elles pourraient mettre à profit pour atteindre leurs objectifs nationaux;

d) Le SBSTA a noté les mandats distincts et le statut indépendant de chaque convention, a rappelé combien il était important de promouvoir la synergie aux niveaux national et local auxquels ces divers instruments étaient mis en œuvre, conscient que cela pouvait conduire à une efficacité accrue et aider à éviter les doubles emplois, et a encouragé les Parties

²⁰ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.19.

²¹ Deux ateliers ont été organisés par le secrétariat, l'un comme suite à la demande formulée au paragraphe 36 de la décision 5/CP.7, et l'autre comme suite à la demande formulée par le SBSTA à sa dix-septième session.

à tendre vers plus de cohérence dans cette mise en œuvre. Il a appelé les centres nationaux de liaison de la Convention-cadre à coopérer avec leurs homologues pour les autres conventions et à s'employer activement à partager leurs informations avec eux et, le cas échéant, avec les parties prenantes. Le SBSTA a reconnu que le renforcement de la coopération entre la Convention-cadre, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la CDB pouvait aider les Parties à atteindre les objectifs du développement durable au niveau national en tirant notamment les leçons des expériences pertinentes;

e) Le SBSTA a noté avec approbation les travaux entrepris par le Groupe mixte de liaison. Il a prié le secrétariat d'inclure aussi, dans les rapports qu'il lui soumettait périodiquement sur les résultats des activités du Groupe, des informations concernant les possibilités de renforcement de la coopération entre les conventions, conformément aux conclusions adoptées par le SBSTA à sa quatorzième session et aux sessions ultérieures.

Coopération avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

f) Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la déclaration faite par le représentant du GIEC au sujet des travaux préparatoires entrepris en vue de l'établissement du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts, des informations préliminaires sur les documents techniques qui en étaient issus, et des travaux en cours sur les autres rapports spéciaux (*Safeguarding the Ozone Layer and the Global Climate System: Issues Related to Hydrofluorocarbons and Perfluorocarbons*, et *Carbon Dioxide Capture and Storage*) ainsi que des travaux relatifs au programme du GIEC sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre;

g) Le SBSTA a pris note avec satisfaction également des déclarations faites au nom du secrétariat interinstitutions de la SIPC-ONU, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'UICN sur leurs activités ayant un rapport avec la Convention-cadre.

IX. QUESTIONS DIVERSES

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

45. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 6^e séances, les 3 et 9 décembre, respectivement. Aucun document nouveau n'avait été établi pour l'examen de cette question à la session en cours²². Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de la Pologne et de la Slovaquie.

²² Les documents établis pour les sessions précédentes étaient les suivants: FCCC/SBSTA/2002/Misc.3 et Add.1 et 2, et FCCC/SBSTA/2003/Misc.7.

46. À sa 4^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président. À la 6^e séance, le Président du SBSTA a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

47. À sa 6^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président²³, le SBSTA a conclu qu'il n'avait pas achevé l'examen des questions faisant l'objet du point 9 a) de l'ordre du jour. Il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingtième session.

B. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

48. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 6^e séances, les 3 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2003/MISC.8. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de la Pologne et de la Slovénie.

49. À sa 4^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président. À la 6^e séance, le Président du SBSTA a rendu compte des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

50. À sa 6^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président²⁴, le SBSTA a conclu qu'il n'avait pas achevé l'examen des questions faisant l'objet du point 9 b) de l'ordre du jour. Il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingtième session.

C. Autres questions

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

51. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 6^e séances, les 3 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SB/2003/INF.2 et FCCC/SBSTA/2003/MISC.13. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.

52. À sa 4^e séance, le SBSTA a noté qu'aucune information nouvelle n'avait été communiquée au sujet des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote depuis

²³ Le projet de conclusions a été adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.23.

²⁴ Le projet de conclusions a été adopté tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.24.

l'établissement du sixième rapport de synthèse. Il a noté également que la Conférence des Parties avait fixé au 1^{er} juin 2004 la date limite pour la présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, dont il serait rendu compte dans le septième rapport de synthèse soumis à l'examen de la Conférence des Parties à sa dixième session.

53. À la même séance, le SBSTA a pris note d'un rapport sur une réunion d'experts consacrée aux aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil, qui s'était tenue les 8 et 9 septembre 2003 à Berlin (Allemagne).

X. RAPPORT DE LA SESSION

(Point 10 de l'ordre du jour)

54. À sa 6^e séance, le 9 décembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa dix-neuvième session²⁵. À la même séance, sur proposition du Président, le SBSTA a autorisé le Rapporteur à achever, avec le concours du secrétariat, l'établissement du rapport de la session selon les indications données par le Président.

²⁵ Tel que publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.16.

Annexe I

Programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2004

Domaine	Activités proposées	Tâches/Résultats	Échéance
Évaluation des besoins en matière de technologie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire le point sur l'état d'avancement de l'évaluation des besoins en matière de technologie, notamment des volets concernant l'aide financière et l'assistance technique. 2. Collaborer avec le PNUD et la CTI à la poursuite de l'élaboration du guide sur les méthodes d'évaluation des besoins en matière de technologie, notamment de la section relative aux questions et problèmes d'adaptation. 3. Coopérer avec la CTI et d'autres organismes afin d'organiser et d'appuyer des programmes régionaux de formation consacrés à l'évaluation des besoins en matière de technologie (au moyen du guide du PNUD sur les méthodes d'évaluation des besoins en matière de technologie établi en collaboration avec la CTI) et à des questions connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Débattre de l'état d'avancement et formuler des recommandations à l'intention du SBSTA • Examiner le guide révisé • Ateliers régionaux 	<p>Vingtième session du SBSTA</p> <p>Activité permanente</p> <p>Activité permanente</p>
Information sur les technologies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les résultats de l'enquête sur le système TT:CLEAR. 2. Examiner les questions liées au maillage des centres internationaux de documentation sur les technologies et des réseaux de centres technologiques régionaux et nationaux (besoins, incidences sur le plan logistique et dispositifs institutionnels à prévoir) 	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler à l'intention du SBSTA des recommandations concernant les moyens d'améliorer le système TT:CLEAR et de le faire connaître aux utilisateurs potentiels, ainsi que la suite des travaux • Rédiger une note de travail et formuler des recommandations à l'intention du SBSTA 	<p>Vingtième session du SBSTA</p> <p>Vingt et unième session du SBSTA</p>
Environnement propice	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les résultats de la table ronde sur les conditions propices au transfert de technologies, qui a eu lieu à l'occasion de la neuvième session de la Conférence des Parties. 2. Coopérer avec les milieux industriels et commerciaux pour organiser des ateliers par secteur, comme le SBSTA l'avait demandé à sa dix-huitième session. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler à l'intention du SBSTA des recommandations en vue de la mise en route de nouvelles activités • Analyser les résultats de ces ateliers et formuler à l'intention du SBSTA des recommandations en vue de la mise en route de nouvelles activités 	<p>Vingtième session du SBSTA</p> <p>Vingt et unième session du SBSTA</p>

Domaine	Activités proposées	Tâches/Résultats	Échéance
	3. Analyser les effets conjugués des législations et des politiques relatives au climat et à l'environnement sur les choix technologiques au niveau national et le transfert de technologies.	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les communications des Parties et envisager la suite des travaux 	Vingt et unième session du SBSTA
Renforcement des capacités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les tendances (par exemple renforcement des capacités nécessaires pour l'exploitation du matériel, renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles) ainsi que les lacunes et les chevauchements constatés dans la mise en œuvre de diverses activités de renforcement des capacités. 2. Étudier les moyens de renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir une coopération plus étroite au niveau régional entre les centres nationaux et de liaison. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat de se mettre en rapport avec les autres organisations compétentes pour obtenir des informations sur ces tendances et sur leurs projets concernant le financement d'activités spécifiques propres à favoriser le renforcement des capacités aux fins du transfert de technologies, et de rendre compte des résultats obtenus au GETT • Passer en revue les activités en cours dans le cadre d'autres organisations 	Cinquième réunion du GETT Vingt et unième session du SBSTA
Mécanismes	1. Mettre en évidence les liens et les possibilités de collaboration avec d'autres conventions.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les travaux en cours dans le cadre d'autres conventions 	Vingtième session du SBSTA
Activités intersectorielles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étudier les possibilités de renforcer les capacités des institutions existantes pour en faire des centres de promotion des technologies non polluantes et des sources d'énergie propres, afin de faciliter le transfert aux niveaux national et régional de technologies sans incidence sur le climat. 2. Encourager la mise au point d'écotechnologies, en particulier de technologies d'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec le PNUE et d'autres organisations compétentes • Débattre des activités possibles • Développer dans un document de cadrage consacré aux technologies d'adaptation un certain nombre d'idées-forces afin de faciliter le débat sur la suite des travaux dans le cadre du GETT 	Vingt et unième session du SBSTA Cinquième réunion du GETT
Modes de financement novateurs	1. Concevoir des solutions novatrices pour financer la mise au point et le transfert de technologies.	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le programme d'un atelier • Organiser l'atelier avant la vingt et unième session du SBSTA 	Cinquième réunion du GETT Vingt et unième session du SBSTA

Annexe II

Membres du Groupe d'experts du transfert de technologies

Afrique

M^{me} Muriel Dube*
M. William Kojo Agyemang-Bonsu
M. Anthony Olusegun Adegbulugbe

Asie-Pacifique

M. Vute Wangwacharakul*
M. Imran Habib Ahmad
M. Suk-Hoon Woo

Amérique latine et Caraïbes

M. Rawleston Moore*
M. Osvaldo Girardin*
M. Carlos A. Grezzi

Petits États insulaires en développement

M. Kishan Kumarsingh*

Parties visées à l'annexe I

M^{me} Renata Cybulska-Witkiewicz*
M. Taka Hiraishi*
M. Thomas Verheye*
M. Bernard Mazijn
M. Elmer Holt¹
M^{me} Margaret E. Martin
M. Holger Liptow

* Nouveaux membres pour 2004-2005. Le mandat des autres membres viendra à expiration à la fin de 2004.

¹ Remplace M. Richard Bradley, qui a démissionné au cours de la neuvième session de la Conférence des Parties.

Annexe III

**Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique était saisi à sa dix-neuvième session**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2003/11	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2003/12	Mise au point et transfert de technologies. Rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2003. Note du Président du GETT
FCCC/SBSTA/2003/13	Questions méthodologiques. Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Rapport sur l'état d'avancement des travaux visant à définir les normes appelées à régir l'échange de données et à mettre en place le relevé des transactions
FCCC/SBSTA/2003/14 et Corr.1	Questions méthodologiques. Inventaires de gaz à effet de serre. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I pour la période 1990-2001
FCCC/SBSTA/2003/INF.8	Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Synthesis of proposals by Parties on elements of a future work programme
FCCC/SBSTA/2003/INF.9	Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Report on the availability, accessibility and comparability of existing sources of emission data and relevant socio-economic data, including options for the development, hosting and management of a data interface
FCCC/SBSTA/2003/INF.10	Methodological issues. Greenhouse gas inventories. Methodological issues relating to the preparation of national greenhouse gas inventories
FCCC/SBSTA/2003/INF.11	Methodological issues. Good practice guidance and other information on land use, land-use change and forestry. Draft common reporting format for land use, land-use change and forestry

- FCCC/SBSTA/2003/INF.12 Development and transfer of technologies. Questionnaire for the survey on the assessment of the effectiveness of the use of the UNFCCC technology information clearing house (TT:CLEAR)
- FCCC/SBSTA/2003/INF.13 Methodological issues. Issues relating to registry systems under Article 7, paragraph 4, of the Kyoto Protocol. Report on the intersessional consultations on registry systems. Note by the Chair of the consultations
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.9 et Add.1 Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Further views on elements of a possible future work programme. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.10 et Add.1 Research and systematic observation. Priorities for actions and arising from the second adequacy report, with particular reference to the Global Climate Observing System steering committee report to the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice at its eighteenth session. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.11 Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Scientific, technical and socio-economic aspects of impacts of, and vulnerability and adaptation to, climate change. Scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation. Elements, scope and priorities of the work. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.12 Research and systematic observation. Priorities for actions arising from the second adequacy report, with particular reference to the Global Climate Observing System steering committee report to the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice at its eighteenth session. Synthesis report from the Global Climate Observing System secretariat
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.13 Other matters. Any other matters. Report to the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on an expert meeting on the proposal by Brazil. Submissions from Parties

FCCC/SB/2003/1	Coopération avec les organisations internationales compétentes. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du paragraphe 8 de l'article 4. Rapport des ateliers sur les synergies et les actions communes possibles avec les autres conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement et sur le renforcement de la coopération avec les autres conventions
FCCC/SB/2003/INF.2	Implementation of Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention. Progress on the implementation of Article 4, paragraph 8. Other matters. Any other matters. Report of the workshop on local coping strategies and technologies for adaptation
FCCC/TP/2003/1	Capacity-building in the development and transfer of technologies. Technical paper
FCCC/TP/2003/3	Compilation of data on emissions from international aviation. Technical paper
FCCC/TP/2003/7 et Corr.1	Estimation, reporting and accounting of harvested wood products. Technical paper
FCCC/SBSTA/2003/L.16	Rapport de la session. Projet de rapport de la dix-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2003/L.17	Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.17/Add.1	Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2003/L.18	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.19	Coopération avec les organisations internationales compétentes. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2003/L.20	Questions méthodologiques. Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président

- FCCC/SBSTA/2003/L.21 Questions méthodologiques. Produits ligneux récoltés. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.22 Questions méthodologiques. Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.22/Add.1 Questions méthodologiques. Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2003/L.23 Questions diverses. Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.24 Questions diverses. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.25 Questions méthodologiques. Examen des travaux d'ordre méthodologique entrepris dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.26 Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.26/Add.1 Troisième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- FCCC/SBSTA/2003/L.27 Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2003/L.28 Questions méthodologiques. Inventaires de gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2003/L.29 Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président

Autres documents

- FCCC/SBSTA/2003/10 et Add. 1 à 3 Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa dix-huitième session, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2003
- FCCC/CP/2003/1 Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
- FCCC/CP/2002/8 Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Communications nationales: inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Directives FCCC pour la notification et l'examen
- FCCC/SBSTA/2003/2 Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation. Synthèse des vues communiquées par les Parties sur les éléments du troisième rapport d'évaluation susceptibles de faciliter les travaux de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires
- FCCC/SBSTA/2002/MISC.3 et Add.1 et 2 Proposal on cleaner or less greenhouse gas-emitting energy. Submissions from Parties

FCCC/SBSTA/2003/MISC.2 et Add.1	Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Scientific, technical and socio-economic aspects of impacts of, and vulnerability and adaptation to, climate change. Scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation. Aspects of the Third Assessment Report that could facilitate the work of the Conference of the Parties and its subsidiary bodies. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2003/MISC.3 /Add.1	Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Initial views on needs for specific methodological activities and on a strategic approach to further methodological work. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2003/MISC.5 et Add. 1	Methodological issues. Land use, land-use change and forestry: definitions and modalities for including afforestation and reforestation activities under Article 12 of the Kyoto Protocol. Draft text for modalities. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2003/MISC.7	Other issues. Issues relating to cleaner or less greenhouse gas-emitting energy. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2003/MISC.8	Other matters: Issues relating to the implementation of Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2003/7/Add.2	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Compilation-synthèse des troisièmes communications nationales. Rapport de complilation-synthèse sur les troisièmes communications nationales. Additif. Politiques et mesures

Documents disponibles sur le site Web de la Convention

FCCC/WEB/2003/1	“Good practices” in policies and measures among Parties included in Annex I to the Convention. Policies and measures reported by Parties included in Annex I to the Convention in their third national communications. Database information
FCCC/WEB/2003/3	National communication from Parties included in Annex I to the Convention. National greenhouse gas inventory data from Annex I Parties for 1990 to 2001